

Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 23 MAI 2023

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Esther VACHOUX - Marie BAUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Sandrine REY – Sylvia DUSONCHET - Laurent FORT – Mickaël TISSOT - Etienne MERLIER - Cinthya MIQUET-SAGE

Absent excusé : Mr. Frédérick AESCHLIMANN

Absente : Mme Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

- 1) Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 Mars 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité

Sur proposition de Madame Le Maire **le conseil municipal après avoir délibéré approuve :**

- 2) La création d'un poste : « Emploi Saisonnier » au service technique du 01 juin au 15 Septembre 2023 (pour l'instant 2 jeunes Arbusigniens ont postulé pour ce job d'été).

- 3) L'attribution des subventions aux Associations – Exercice 2023 :

-Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny	3 000 €
-USEP de l'Ecole d'Arbusigny	200 €
-Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny	1 000 €
-Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny)	7 100 €
-A.D.M.R.Les Tourelles Reignier	300 €
-Asso .des Parents Elèves Collège de Reignier(AIPE)	150 €
-Association des Donneurs de Sang	200 €
-Croix-Rouge comité La Roche/Reignier	100 €
-Anciens A.F.N. canton de Reignier	100 €
-Association « Le Souvenir Français »	200 €
-Ecole de Musique de Pers-Jussy	300 €
-Association Handi Festif Reignier	100 €
-Protection civile (Asso.74)	150 €
-Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie	100 €
-La Prévention Routière (comité74)	200 €
-Les Amis des Sentiers	350 €
-Mutame SavoieMont-Blanc	156 €
-M.F.R. Bonne	80 €
-M.F.R Vulbens	80 €
-M.F.R. Le clos des Baz à Sallanches	80 €
-Ecole ECAUT	80 €
-Ecole La Chamarette	37.50 €

TOTAL : 13 565 €

...../.....

- 4) Mme Le Maire informe qu'avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L111-1-1 CGCT), il est donc obligatoire de désigner un référent déontologue. L'Association Des Maires 74, en concertation avec le Centre de Gestion 74, a pris l'attache de 2 spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie. Après avoir délibéré et voté, le conseil a désigné (8 voix) : Mr. David BAILLEUL, Professeur des Universités, doyen en exercice de la Faculté de droit de l'université Savoie Mont Blanc, comme référent déontologue des élus.
- 5) Suite à la prospection et à des études de l'opérateur SRF afin de trouver un emplacement pour positionner une antenne relais, une proposition de SFR a été faite, en retenant la parcelle A n° 679 située «Pechoux-Dessus», appartenant au CCAS qui ce dernier a délibéré en date du 13 Avril 2023 et a donné son accord pour l'implantation de cette antenne relais téléphonie mobile pour un loyer de 6 000€/an.
- 6) Le conseil accepte les devis suivants : Reprofilage et bicouche « Chemin de chez Grillet » : 62 816 €HT et «Chemin de Chez Pérou » : 47 640 €HT (Colas) – Pose 7 fenêtres PVC/1 vantail – Appartement au-dessus de l'école : 7 075 €HT (EPM)- Réfection du Chemin rural «Chez Le Cordier » /travaux à réaliser : Déviation de la canalisation des eaux pluviales en traversant la route communale – Décaissement de la patte d'oie et du chemin rural et empierrement : 15 239 €HT (Maulet TP) – contrat nettoyage hottes de la cuisine/salle des fêtes : 552 €HT (Hot Clean) – contrat maintenance chaufferie église : 398 €ttc (Multi Dep).
- 7) Pour info. :
Heures de coupure de l'éclairage public : le Chef-Lieu : entre 23h et 6h. et les hameaux : entre 22h. et 6h.
Samedi 3 juin à 11h. : Réception Fête des mères
Vendredi 16 juin et samedi 17 juin : Rallye national des Bornes
Lundi 19 juin à 11h. : remise des dictionnaires au CM2 en présence de Mr. David Ratsimba, conseiller département.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Sandrine REY
Secrétaire de séance

Régine REMILLON
Maire